

Niveau :	LICENCE		Année
Domaine :	ARTS, LETTRES, LANGUES		L2
Mention :	<u>PHILOSOPHIE</u>		
	120 ECTS		
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français	<input type="checkbox"/> anglais	

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Pierre Ancet Bureau 439 pierre.ancet@u-bourgogne.fr	Maud LAUFERON Bureau 136B ☎ 03.80.39.56.12 maud.lauferon@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	UFR LETTRES ET PHILOSOPHIE

Objectifs de la formation et débouchés :
■ Objectifs :

La formation vise à donner aux étudiants à la fois une culture générale et des compétences orales et écrites, d'analyse et de synthèse, dont la qualité s'avère souvent leur donner plus tard la priorité au moment du recrutement par rapport à d'autres formations plus spécialisées, en particulier dans le domaine des ressources humaines.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Concours administratifs et professorat des écoles comme du secondaire, masters recherche et pro, master en Info com dans la même UFR, concours d'écoles de journalisme, etc

Conformément à l'article L612-6 du Code de l'Éducation, l'accès en Master 1 mention Philosophie est soumis à capacités d'accueil. L'admission des étudiants est prononcée après examen des dossiers, selon les critères et procédures validés par les conseils centraux de l'Université de Bourgogne.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Les compétences d'analyse et de synthèse sont développées au travers d'une formation philosophique qui intègre aussi bien les humanités classiques que la culture scientifique.

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

L'accent est mis en L1 et L2 sur le développement des compétences orales (1 UE spécifique par année), celles de l'écrit se poursuit au long des trois années.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ de plein droit : Les étudiants ayant validé la 1^{ère} année de Licence Philosophie ou le cas échéant les étudiants ayant obtenu au minimum 20Ects pour chaque semestre et la validation de l'UE1 ou l'UE2 (le statut Ajac doit faire l'objet d'une demande écrite dans un délai de 15 jours après la publication des résultats).

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

LICENCE 2	Volume horaire		Total	Crédits	Examen 1 ^{ère} session janvier	Examen 2 ^{ème} session juin	Coef
SEMESTRE 3	CM	TD					
UE 1 Philosophie générale et histoire de philo. moderne			48	6			4
Philosophie générale	18h	6h		3	CC + CT écrit	Ecrit	2
Histoire de la philosophie moderne		24h		3	CT Ecrit	Ecrit	2
UE 2 Philosophie morale et polit et initiation aux sc. sociales			48	6			4
Philosophie morale et politique	18h	6h		3	CT Ecrit	Ecrit	2
Initiation aux sciences sociales et juridiques	18h	6h		3	CC + CT écrit	Ecrit	2
UE 3 Méthodologie et langue			36	6			2
Méthodologie		24h		4	CC	Ecrit	1,5
Langue		12h		2	Selon langue choisie	Ecrit	0,5
UE 4 Logique et informatique			40	6			2
Logique contemporaine		24h		4	CC + CT écrit	Ecrit	1,5
Informatique		16h		2	CC	Epreuve pratique	0,5
UE 5 Sociologie ou UE Ouverture			40	6			2
UE à choisir parmi celles proposées par l'UFR Lettres, Sciences humaines ou Langues	Entre 36h et 48h				Suivant UE choisie	Suivant UE choisie	
Total Semestre 3	54	118	212	30			14

LICENCE 2	Volume horaire		Total	Crédits	Examen 1 ^{ère} session mai	Examen 2 ^{ème} session juin	Coef
SEMESTRE 4	CM	TD					
UE 1 Philosophie morale et politique et éthique animale			48	6			4
Philosophie morale et politique	18h	6h		3	CT Ecrit	Ecrit	2
Ethique du vivant		24h		3	CC+ CT écrit	Ecrit	2
UE 2 Esthétique et histoire de la philosophie			48	6			4
Esthétique	18h	6h		3	CT Ecrit	Ecrit	2
Histoire de la philosophie moderne		24h		3	CT Oral	Ecrit	2
UE 3 Méthodologie et langue			36	6			2
Méthodologie		24h		4	CC	Ecrit	1,5
Langue		12h		2	Selon langue choisie	Ecrit	0,5
UE 4 Philosophie des sciences et informatique			40	6			2
Philosophie des sciences	18h	6h		4	CT Ecrit	Ecrit	1,5
Informatique		16h		2	CC	Epreuve pratique	0,5
UE 5 Sociologie ou UE Ouverture			40	6			2
UE à choisir parmi celles proposées par l'UFR Lettres, Sciences humaines ou Langues	Entre 36h et 48h				Suivant UE choisie	Suivant UE choisie	
Total Semestre 4	54	118	212	30			14

■ MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES :

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

● *Règles de validation et de capitalisation :*

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

COMPENSATION : L'étudiant pourra accéder à la Licence 3 s'il a validé au moins 20 ECTS dans chaque semestre de L2 (dont l'UE1 ou l'UE2)

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à

l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

*N.B. : il en résulte qu'un étudiant qui n'a pas validé l'année en session 1 doit repasser en session 2 **toutes** les matières où il a eu une note strictement inférieure à 10 dans les UE non validées (c'est-à-dire les UE ayant obtenu une note strictement inférieure à 10) des semestres non validés (c'est-à-dire les semestres dont la moyenne pondérée est strictement inférieure à 10). Une absence à l'une quelconque de ces épreuves de deuxième session entraîne la défaillance automatique du candidat à l'année (quelle que soit la note obtenue aux autres épreuves de session 2).*

● **Précisions :**

L'étudiant ajourné ou absent au CC en première session, passera à la session de rattrapage l'examen du CT et la note comptera pour le CC. Si l'étudiant doit passer en deuxième session l'examen CT et CC, la note de l'examen écrit sera reportée deux fois.

Mais attention en cas de redoublement si la matière n'est pas validée les notes de CC ou CT supérieure ou égales à 10 ne sont pas conservées.

■ INSCRIPTION PEDAGOGIQUE (ou inscription aux examens)

Distincte de l'inscription administrative, elle est obligatoire et doit être réalisée au bureau de scolarité.

■ INSCRIPTION

**Informations scolarité UFR Lettres et Philosophie
sur le site : UFR LETTRES et PHILOSOPHIE**

Site de l'Université <http://www.u-bourgogne.fr>
Cliquer UFR
Cliquer UFR Lettres et Philosophie
SCOLARITE
Affichage 1^e étage, à côté du bureau 136B

■ ABSENCE TD / ASSIDUITE

L'étudiant sera considéré comme défaillant au-delà de 3 absences injustifiées en TD.

■ STATUT ETUDIANT SALARIE SEPECIFIQUE A CHAQUE ETUDIANT

Demande de dispense d'assiduité aux TD exclusivement à la scolarité. Un imprimé remis à l'étudiant sera co-signé par l'enseignant et l'étudiant. Ce document sera adressé à la scolarité accompagné d'une copie du contrat de travail mentionnant les horaires de travail.

■ STATUT ETUDIANT BOURSIER

Une fiche assiduité aux TD délivrée par le service des bourses (CROUS) est à faire signer aux enseignants et sera rendue au bureau 164 accompagnée d'une copie du contrat de travail.

L'étudiant salarié et boursier doit suivre obligatoirement 50 % des TD.

■ CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2023/2024 et SUSPENSION DES COURS :

Voir sur le site de l'UFR rubrique scolarité

*Tout ce qui est mentionné sur cette fiche est
« sous réserve d'habilitation et sous réserve de modifications ultérieures »*